

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt janvier à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 20 janvier 2023 à 10h30, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 20 janvier 2023 à 10h45 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)	X	
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X
	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690=20230120=D2023_04=DE

Reçu le 24/01/2023

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de Membres votant :	4
Nombre de suffrages exprimés :	4
Votes Pour :	4
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/04**OBJET : Compte-rendu des délégations accordées au Président**

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2021-14 du 10 septembre 2021 donnant délégation à son Président,

Considérant la nécessité de rendre compte des délégations accordées au Président du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

De prendre acte des décisions mentionnées ci-dessous :

1) Assurance

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Contrat	01/01/2023	ALEASSUR AVENANT VEHICULES A MOTEUR	SMACL 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9	/

AR Prefecture017-200073690-20230120-D2023_04-DE
Reçu le 24/01/2023**2) Emprunt**

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Taux pratiqué
Arrêté	05/01/2023	PRET D'UN MONTANT DE 2 200 000 € SUR 25 ANS	BANQUE POSTALE	Taux fixe de 3,15%

3) Autorisation d'occupation du domaine public portuaire

Type de document	Date	Intitulé
Convention	28/11/2022	AOT du domaine public portuaire du port de commerce de Rochefort – ESTEVE FORMATION / location bureaux
Convention	15/12/2022	AOT du domaine public du port de commerce de Rochefort – RFN Recyclages / locations terrains et hangars ex-SNCF

4) Marché à procédure adaptée

Référence	Date de notification	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
M02 2022	10/01/2023	Port de commerce de Tonnay-Charente : réhabilitation de l'apportement céréalier	CHARIER GC 2 rue des Meuniers BP 14 44220 COUERON	1 565 318,70 €

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS